

III. — *Traitement de l'intoxication thérapeutique.*

La fréquence et la gravité de l'intoxication mercurielle, d'origine thérapeutique, a bien diminué de nos jours.

Le temps n'est plus où les médecins croyaient ne pouvoir guérir la syphilis qu'en provoquant une salivation intense et prolongée. La *stomatite historique* a vécu; et, si l'on voit encore, au cours d'une cure de mercure, des inflammations buccales, elles sont légères; car dès leur apparition on cesse la médication.

Des excès thérapeutiques, où furent entraînés jadis les partisans trop enthousiastes des sels mercuriaux dans le traitement de la syphilis, on peut rapprocher l'emploi exagéré qu'on fit de ces mêmes préparations à une époque récente comme antiseptiques. Il y a quelques années à peine, pour éviter l'infection puerpérale, on pratiquait de grandes injections de sublimé, vaginales, voire même utérines, à toutes les femmes qui accouchaient. Bien souvent, des accidents d'intoxication aiguë en résultèrent. Certaines personnes sont en effet très sensibles à des doses relativement faibles, supportées facilement par d'autres, et l'on ne peut prévoir quelle quantité de substance peut être absorbée par des muqueuses meurtries et se montrer toxique. Aujourd'hui, l'asepsie a remplacé l'antiseptisme; l'eau stérilisée a, dans la pratique, en grande partie, détrôné les antiseptiques; aussi, de ce chef encore, les observations d'intoxication thérapeutique mercurielle sont-elles devenues beaucoup plus rares.

Les symptômes de cette intoxication se manifestent sous deux aspects différents.

Le plus souvent, ce sont des troubles digestifs frappant l'estomac ou l'intestin, une stomatite plus ou moins forte, comme dans la forme précédente. Nous nous sommes déjà suffisamment occupé des indications thérapeutiques que nécessitent ces symptômes pour n'y point revenir.

Quelquefois, l'intoxication présente un tableau très particulier. A la suite d'applications externes surtout, ou même après ingestion de préparations hydrargyriques, le malade voit apparaître sur son corps une éruption généralisée. Ce sont les hydrargyries pathogénétiques (Morel-Lavallée). Ces éruptions, eczémateuses ou érythémateuses, sont parfois légères, le plus souvent graves et prolongées; mais elles n'apparaissent que chez les individus prédisposés. Dans les formes graves, on observe une éruption érythémateuse généralisée, rappelant de très près la scarlatine, avec desquamation, fièvre, albuminurie, etc. Le pronostic en est grave.

Comme on ne peut préjuger de l'idiosyncrasie des individus, il est

recommandé d'administrer le mercure à des doses très faibles au début d'un traitement, pour pouvoir l'interrompre à la première alerte.

La thérapeutique est assez dépourvue envers ces formes d'hydrargyrie. On facilitera l'élimination du médicament par les diurétiques: l'eau de Vichy, le lait; les purgatifs légers sont indiqués. Contre la lésion cutanée, on prescrira les grands bains tièdes, des lotions émollientes (eau de guimauve, de sureau), on saupoudrera les lésions avec des poudres inertes (talc, amidon, oxyde de zinc à parties égales). On pourra tenter un peu plus tard des pommades calmantes, renfermant, avec de l'oxyde de zinc et de la poudre d'amidon, un peu d'essence de menthe (Brocq).

Mais, si ces accidents cutanés, presque inévitables, peuvent se produire dès le début d'un traitement mercuriel, ou à la moindre application d'un pansement humide, il faut savoir qu'ils sont absolument exceptionnels, aussi rares, dit M. Fournier, que les accidents mortels qui surviennent dans l'anesthésie par le chloroforme.

D'ailleurs on peut, en administrant bien le mercure, diminuer de beaucoup la fréquence de l'intoxication thérapeutique, dont il y a, pour ainsi dire, un traitement préventif.

*Traitement préventif.* — Pour éviter la stomatite, avant de commencer le traitement mercuriel, il faut s'assurer de l'état de la cavité buccale. Après avoir soigné les dents, dont on fera obturer les caries, on ordonnera aux malades de se les brosser après chaque repas, de se gargariser fréquemment avec une solution de chlorate de potasse à 4 pour 100. On prescrira l'ingestion d'un peu de chlorate de potasse (1 à 2 grammes en sirop ou solution).

Enfin, si l'on voit apparaître la « stomatite d'alarme » dont on surveillera la venue au niveau des molaires, le traitement sera suspendu aussitôt.

Le mercure peut être administré par voie gastrique, sauf chez les dyspeptiques, par frictions, enfin par voie hypodermique.

Quand le mercure est prescrit sous forme de frictions, la surveillance de la bouche doit être très stricte: car la stomatite se produit parfois dans le cours de cette médication avec brusquerie. Les injections sous-cutanées pourront être faites soit avec des préparations mercurielles solubles, soit avec des sels insolubles. Il faudra se garder d'employer ces dernières en injections massives, dites de réserve (Fournier), car elles ont donné, dans certains cas, des mécomptes et réalisé de véritables empoisonnements.

Grâce à une surveillance sévère, les effets nocifs du mercure peuvent être presque complètement annihilés, et les malades profitent seulement des heureux effets de la médication.

Émile WEIL.